

Module 2 –l'Evaluation Environnementale Intégrée en Afrique: Contexte

Aperçu

Ce module présente le contexte dans lequel l'évaluation et le rapport intégrés sur l'environnement a été développé en Afrique. A la fin du module, vous serez familier avec :

- Les points clés sur l'évaluation et le rapport intégrés en Afrique
- Le processus Avenir de l'Environnement en Afrique (AEO)
- Les premières évaluations environnementales en Afrique
- Le lien entre l'environnement et le développement durable dans le cadre d'initiatives et de rapports d'évaluation environnementaux plus récents.

2.1. Introduction au contexte

L'évaluation et le rapport intégrés sur l'environnement ont été utilisés pour lier le développement humain, l'activité économique et la gestion environnementale dans le contexte du développement durable. La prise de conscience sur l'importance de ces liens a évolué depuis la fin des années 60 aux Etats-Unis et depuis le début des années 70 au niveau mondial, durant la conférence de Stockholm de 1972 lorsque la Conférence des Nations Unies sur l'environnement adopta une déclaration qui, entre autres décisions, permettait l'évaluation et le rapport environnemental (voir section 2.3.1 ci-dessous). Plus d'une décennie plus tard, en 1983, les Nations Unies créèrent la Commission mondiale de l'environnement et du développement (CMED), qui dans son rapport de 1987, *Notre Avenir à tous* ou Rapport Brundtland, définit la relation entre l'environnement et le développement. Le rapport lança le concept de développement durable qui définit les réponses politiques environnementales de nos jours. La CMED déclara dans le rapport que les institutions et le processus de décision existants, aux niveaux national et international ne parviendraient pas à faire face aux demandes du développement durable.

Pour l'Afrique, l'une des initiatives politiques la plus importante relative aux questions d'environnement et de développement fût le Plan d'action de Lagos de 1980 et la création de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) au Caire, en Egypte, en 1985. L'objectif de la CMAE était de renforcer la coopération entre les gouvernements africains en matière d'activités économiques, techniques et scientifiques ; il était également d'arrêter et renverser « la dégradation de l'environnement africain, en vue de satisfaire les besoins nutritionnels et énergétiques des population du continent. » La CMAE est devenue le forum directeur qui a conduit l'Afrique à la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio en 1992. Les 40 chapitres de l'Action 21 de la CNUED ont posé les fondations solides pour la promotion du développement durable en termes de progrès social, économique et environnemental. Bien que d'autres conférences importantes aient été tenues depuis, Action 21 demeure un plan majeur pour la gestion environnementale à travers le monde.

La conférence la plus récente était le Sommet Mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg et qui passa en revue le progrès fait depuis Rio en 1992. Il réaffirma l'engagement mondial dans la poursuite du développement durable et adopta le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, insistant sur le fait que les ressources pour combattre la pauvreté et parvenir au développement durable étaient disponibles. Le Chapitre VII du Plan de mise en œuvre de Johannesburg s'intéresse tout particulièrement au développement durable en Afrique. Le Chapitre souligne également la reconnaissance par la communauté internationale de l'initiative environnementale du Plan d'action du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

2.2. Premières activités d'évaluation environnementale en Afrique

L'évaluation environnementale pour la prise de décisions dans plusieurs pays d'Afrique fût prise en compte dans les années 80 sous la forme de profils environnementaux nationaux,

durant la mise en place de stratégies nationales pour la conservation et les Plans nationaux d'action pour l'environnement (PNAE). Précédemment, les évaluations se faisaient sous forme de rapport national sur la faune et la flore dans le contexte de conventions environnementales multilatérales comme la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées, surtout pour faire la liste des espèces dans les différents appendices de la convention.

En 1985, le PNUE publia un livret intitulé Rapport du Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement qui dresse le bilan de la situation environnementale de l'Afrique de l'époque et de certaines initiatives politiques majeures. Une mesure de politique importante proposée par l'Afrique est la Charte mondiale de la nature, initiée par le président du Zaïre à l'époque et adoptée par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et par l'Assemblée Générale de Nations Unies.

Vers l'avènement de la CNUED, presque tous les pays d'Afrique préparèrent des rapports nationaux soulignant les questions environnementales et de développement. Le processus CMAE fut clé dans l'aboutissement de ce processus.

Les premiers rapports sur l'état de l'environnement (SOE) décrivaient bien l'état de l'environnement tel qu'observé à l'époque de la rédaction des rapports. Un passage en revue de l'historique, des progrès et des leçons apprises de la rédaction des SOE fût fait durant un atelier à Harare en août/septembre 1997. Il montra que au fil du temps, les rapports sur l'environnement nationaux, et sous nationaux avaient beaucoup changés en termes d'appropriation, de participation et de lien avec les politiques. Les premiers rapports ne résultaient pas d'une demande par les utilisateurs, mais produits en réponse à une demande externe. Le Tableau 2 ci-dessous donne des exemples caractéristiques de premiers rapports africains pour illustrer le manque d'appropriation par les pays africains (ex : Angola, Lesotho, Maurice, etc.) ; peu d'engagement et de mise en réseau dans leur production (ex : Malawi et Mozambique) ; peu ou aucun lien avec les politiques (e.g. Tanzanie, Zambie).

En ce qui concerne les rapports sur l'état de l'environnement, le rapport sur l'état de l'environnement en Afrique Australe de 1994 est sans doute le premier à fournir une analyse exhaustive de l'environnement à l'échelle sous-régionale. Des rapports similaires ont été produits depuis.

Le premier rapport sur l'Avenir de l'Environnement en Afrique (AEO-1), présenté durant la 9^{ième} session de la CMAE en Ouganda en juillet 2002, fut le premier rapport d'évaluation environnemental intégré à l'échelle régionale. A travers sont réseau sous-régional de centres de collaboration et d'autres acteurs, le processus AEO a engendré plusieurs initiatives dont le renforcement des capacités fait partie intégrante.

Tableau 2.1 Quelques premiers rapports sur l'environnement venant de pays africains

PAYS	RAPPORTS NATIONAUX ET SOUS NATIONAUX ET RESPONSABILITES	CONTRAINTES ET SUCCES
Angola	Préparé en 1992 pour la CNUED	Législation et politiques environnementales obsolètes. Manque de coordination parmi les ministères concernés.
Lesotho	Rapport sur l'état de l'environnement pour la CNUED 1992. Préparé via le Secrétariat Environnemental National au sein du Bureau du Président dirigé par le secrétaire général tous les trois ans ou suivant la demande. Utilisent des consultants locaux, et un comité de relecture vérifiant la validité des informations. Utilisé comme outil pour la prise de décision et pour les institutions académiques.	
Malawi	Rapport pour CNUED 1992; Plan d'action national pour l'environnement 1994 et Programme de Soutien Environnemental y afférent; Rapports de gestion environnementale des captages d'eau; Rapport de gestion environnementale de projet; inventaire national de gestion des ressources environnementales, NATURE, Rio cinq ans plus tard sur les Systèmes d'Information Environnementale; Etat de l'Environnement.	Le temps, le manque de données et d'informations et le manque d'engagement sont des contraintes dans la production du rapport sur l'état de l'environnement.
Mauritius	Le ministère de l'environnement prépara un rapport sur l'état de l'environnement pour la CNUED en 1992 avec l'assistance d'un consultant étranger mais le document fût surtout descriptif. En revanche, le PANE, la Politique Environnementale Nationale et les versions blanches fûrent	Manque de données de référence.

PAYS	RAPPORTS NATIONAUX ET SOUS NATIONAUX ET RESPONSABILITES	CONTRAINTES ET SUCCES
	utilisés pour la prise de décision.	
Mozambique	Programme National de Gestion Environnementale 1994, Politique Environnementale Nationale 1995, Déclaration Cadre sur l'Environnement 1997, Premier SOE 1990. Leader institutionnel Division Environnementale 1990, Commission Nationale Environnementale 1992, Ministère des Affaires Environnementales (MICOA) 1994.	Manque de mise en réseau, de ressources humaines et financières et de données à jour. De plus SOE pas une priorité pour certains secteurs.
Namibie	Profile Environnemental National de la Namibie, « Plan Vert » pour la Namibie, Rapports Environnementaux Sectoriels, tel que sur la désertification etc. sous la responsabilité du Ministère de l'Environnement et du Tourisme (MET). Sous national: Profile and atlas environnementaux, La faune et la flore la moins connue de la Namibie, Biodiversité.	Pas de réflexe précédent de partage ou de compte-rendu d'informations sur l'environnement ; contraintes budgétaires, manque d'expertise technique.
Afrique du Sud	Département des Questions Environnementales et Touristiques responsable de la législation, mais le Comité Interdépartemental pour la Coordination Environnementale mène la coordination multisectorielle, Peu de choses produites à cause de l'isolation et de l'exclusion du pays. Rapport pour la CNUED en 1992 ; Différents Plans de Gestion Environnementale.	Beaucoup d'informations disponibles mais mentalité de partage des informations inexistante. Vides difficiles à combler au niveau régional.

PAYS	RAPPORTS NATIONAUX ET SOUS NATIONAUX ET RESPONSABILITES	CONTRAINTES ET SUCCES
Swaziland	Pour la préparation du SOE, un secrétariat mis en place au niveau du ministère du Tourisme et du département de l'environnement 1992. Rapport pour la CNUED produit en 1992, législation sur l'EIE, document de réflexion sur l'Environnement en préparation pour la Stratégie Nationale de Développement, PANE du Swaziland 1997, Plan pour la Biodiversité.	Initier les EIE au niveau des institutions est un défi.
Tanzanie	Stratégie pour la Conservation, PANE, Plan d'Action Forestier, Programme National d'Action pour combattre la désertification, CNUED 1992, Plan directeur sus l'EIE, Plan d'Intervention Marine produit avec l'aide du Conseil de Gestion Environnementale et d'ONG, création d'un Centre d'Informations Environnementales et du Centre d'Informations sur les ressources naturelles de Tanzanie à Dar es Salaam. Sous régional : Profils Environnementaux Régionaux depuis 1991, rapports sur la situation de pollution environnementale avec l'aide de comités et stratégies consultatives de cinq districts.	Ressources inadéquates, données non fiables et non- disponibles, réseaux faibles, procédures bureaucratiques, réaction politique limitée car les politiciens ne comprennent pas les problèmes.
Zambie	PANE 1994 produit par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles ; SOE 1994 coordonné par le Conseil Environnemental de la Zambie. Sous national : Profil environnemental de Lusaka produit par la mairie de Lusaka ; Plan d'Action pour Lusaka ; Plans d'Actions Environnementaux Provinciaux. Rapports annuels sur la pollution.	Manque de connaissance; pas de personnel formé en rapport environnemental ; informations sur les problèmes environnementaux difficiles à accéder.

PAYS	RAPPORTS NATIONAUX ET SOUS NATIONAUX ET RESPONSABILITES	CONTRAINTES ET SUCCES
Zimbabwe	Premier SOE 1992 compilé à partir de rapports provinciaux sous financement par le Ministère de l'Environnement uniquement. Politique EIE 1992. Comité du Ministère de l'Environnement responsable pour l'élaboration d'indicateurs à la disposition des coordonnateurs de chapitres du SOE.	

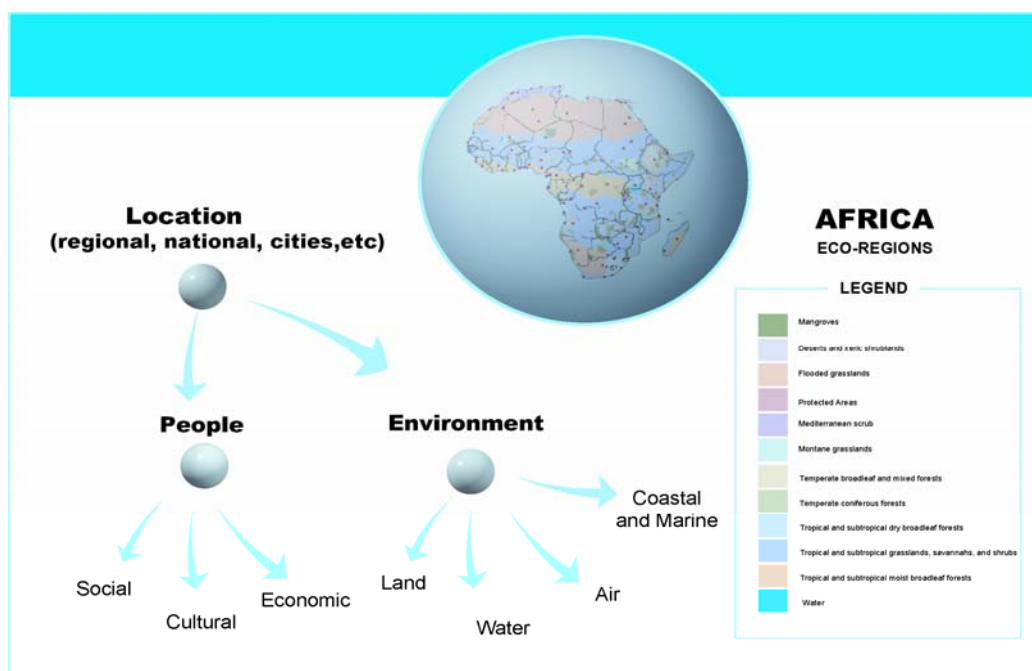
Source: SADC/IUCN/SARDC 1997 (non-publié)

Les rapports susmentionnés et d'autres publiés au fil des ans sont des sources importantes de données et d'informations environnementales, ainsi que des tendances, surtout depuis les années 80. Ajoutés à d'autres rapports socio-économiques produits par d'autres agences comme le PNUD, l'UNESCO, l'UNICEF, la FAO, le PAM, le HCR, la Banque mondiale et autres, ces rapports sont devenus fondamentaux pour l'évaluation et le rapport intégrés sur l'environnement. Les vieux rapports fournissent également des informations importantes sur la manière dont les évaluations ont évoluées : de l'état de l'environnement (SOE) à l'évaluation et le rapport intégrés sur l'environnement (IEAR). Au cours de cette évolution, les différents cadres et méthodologies sont également passés de méthodologies sectoriellement focalisées, à des méthodologies plus complexes tenant compte des interactions sociales, économiques et environnementales.

Les différents cadres utilisés autrefois comprennent:

- Cadres thématiques – dégradation des terres et érosion des sols, pollution de l'eau et de l'air, gestion des déchets par exemple
- Cadre sur les ressources environnementales: agriculture, foresterie, tourisme, énergie
- Cadre sur les environnementaux: terre, air, eau et biote
- Cadre sur les processus environnementaux: pression, état, réponse.

Le cadre sur les processus environnementaux a depuis évolué pour inclure les trois processus ci-dessus dans le cadre Force motrice - Pression – État – Impact – Réponse (DPSIR) utilisé dans le premier rapport AEO. D'autres méthodologies incluent l'évaluation de la vulnérabilité et de la résilience, l'évaluation de l'écosystème comme celle utilisée pour le Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes, et l'évaluation populations-écosystèmes.



Localisation (régionale, nationales, villes, etc.)
Populations Social Culturel Economique
Environnement Terre Eau Air Marin et Côtier
AFRIQUE
ECO-REGIONS
LEGENDE
Mangroves
Déserts et maquis arides
Plaines inondées
Aires protégées
Brousse Méditerranéenne
Prairies montagneuses
Forêts feuillues tempérées et forêts mélangées
Forets de conifères de zone tempérée
Forêts tropicales et sub tropicales feuillues sèches
Pâturages tropicaux et sub tropicaux, savane et fourrés
Forêts tropicales et sub tropicales feuillues humides
Masse d'eau

Figure 2.2 Le concept d'écosystème incluant les populations

Le cadre DPSIR (Forces directrices - Pressions- Etat- Impact- Réponses) a été adapté au Cadre des Opportunités, utilisé pour la préparation du deuxième rapport AEO. La principale différence entre les cadres DPSIR et des Opportunités que le second souligne l'état des atouts environnementaux actuels et les opportunités qu'ils présentent pour le développement durable en Afrique. L'accent est plutôt mis sur les opportunités que les pertes : les pertes environnementales sont analysées dans le contexte de saisie d'opportunités.

L'évaluation et le rapport intégrés sur l'environnement sont devenus pratiques courantes à travers l'Afrique et de nombreux pays l'utilisent actuellement pour évaluer et faire le rapport de l'environnement national. L'utilisation du traditionnel SOE est néanmoins commune pour le rapport à l'échelle nationale par les pays. L'encadré 2.2 résume le premier rapport national de la Libye sur l'état de l'environnement (2002). Bien que les compétences en matière d'ERIE aient été complètement développées à l'époque où le rapport a été préparé, l'Autorité Générale Environnementale de la Libye décida stratégiquement d'utiliser son premier rapport en utilisant le traditionnel processus SOE, laissant la possibilité d'utiliser le processus ERIE pour les rapports ultérieurs.

Encadré 2.1 Premier Rapport National de la Libye sur l'Etat de l'Environnement (2002)

La Libye, la Grande Jamahiriya, mesure 1775000 km². 94,73 pourcent du pays sont des déserts, seuls 3,94 sont des terres agricoles et 0,29 des forêts. La population de la Jamahiriya était de 3,23 millions en 1984, augmentant à 4,4 millions en 1995. L'estimation pour 2005 est de 5,87 millions. La majorité de la population vit le long de la côte nord dans les grandes villes. Le pourcentage de population vivant dans les villes a considérablement augmenté depuis les années 1970 : 57,5 pourcent en 1973 mais est monté à 85,39 pourcent en 1995. Les districts contenant les quatre principales villes de Tripoli, Benghazi, Misurata, Azzawiya et Derna ont une densité de population de 45 personnes par km², cent fois la densité des districts de l'intérieur du pays (0,45 habitants au km²). Le pays dépend fortement du pétrole et des produits

pétroliers dérivés et s'est trouvé incapable de diversifier les sources de revenus depuis les 40 années durant lesquelles le pays a extrait du pétrole pour l'export. Le pétrole est cependant une ressource non-renouvelable et une dépendance continue dessus sans diversification va à l'encontre de l'ambition de la Libye de parvenir au développement durable.

Le Premier Rapport National de la Libye sur l'Etat de l'Environnement (2002) déclare que « l'objectif principal du développement est de pourvoir aux besoins humains [sic] tels que la nourriture, l'habillement, l'abri, l'opportunité de trouver un emploi et leurs aspirations à une meilleure vie » (p.16). Les principaux facteurs empêchant l'atteinte durable de cet objectif sont liés à l'approvisionnement limité en eau. Presque 95 pour cent de l'eau disponible sont constitués d'eau souterraine à laquelle s'ajoute de plus en plus de l'eau de vallée (2,7 pour cent), de l'eau de dessalement (1,4 pour cent) et de l'eau traitée réutilisable (0,7 pour cent). L'eau est principalement utilisée, et de plus en plus, pour l'agriculture (85 pour cent) étant données les besoins nutritionnels d'une population grandissante. L'utilisation urbaine et industrielle compte pour 11,5 et 3,5 respectivement. Les limites de puisage prudent d'eau ont été calculées, surtout pour les nappes phréatiques souterraines, mais elles ne sont pas suivies du fait de la demande excessive. Dans la plaine de Gefara, par exemple, les limites de puisage prudent sont dépassées de 5,61 pour cent, causant l'épuisement rapide de la quantité et la dégradation de la qualité des sources d'eau. L'infiltration de l'eau de mer pour compenser l'eau puisée, surtout le long de la bande côtière, a causé l'importante dégradation de la qualité de l'eau, rendant ainsi l'eau puisée quasiment inutilisable. L'invasion par l'eau de mer des nappes phréatiques souterraines a également été observée dans le sud, pour des raisons similaires. Ces phénomènes auront sans doute des effets de santé, environnementaux et socio-économiques sérieux. De plus, le sol devient aride, salin, de moins en moins capable de pourvoir à des populations grandissantes ou fournir des emplois. Cet état de l'environnement risque d'être irréversible.

La législation sur la gestion et utilisation de l'eau a été votée avec un ensemble de lois générales se préoccupant de la protection environnementale de manière générale, tout en incluant des décrets et des règles spécifiques en matière de gestion et d'utilisation de l'eau. La législation a été promulguée en accord avec les lois et les standards internationaux les plus pertinents. Un exemple de cette législation sur l'eau inclut la Loi No.3 de 1982 relative à la régulation de l'utilisation des sources d'eau. La Loi comprend 14 articles, dont certains dictent que tout un chacun se doit de préserver l'eau par (Article 1) et que les individus sont les propriétaires des sources d'eau.

Source: Gouvernement libyen 2002

2.3. Le mandat d'évaluation environnementale du PNUE

Le mandat du Programme Nations Unies pour l'environnement (PNUE) émane de la Décision 2997 de 1972 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, ce qui a également facilité la création du PNUE, comme indiqué ci-dessus.. La décision indique en partie que le PNUE doit surveiller l'état de l'environnement mondial. La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain, dont les recommandations ont menées à la Décision 2997, corroborait également l'importance de l'évaluation et du rapport environnemental (voir Encadré 2.1 ci-dessus).

Encadré 2.2: Décision relative à l'évaluation environnementale durant la Conférence des Nations Unies sur l' Environnement Humain, 1972

Deux des délibérations de la communauté internationale en ce qui concerne l'évaluation et le rapport environnemental sont les suivantes :

- Développer des indicateurs sociaux et culturels pour l'environnement, afin d'établir une méthodologie commune pour évaluer l'évolution environnementale et en faire le rapport.
- Préparer, sur la base des rapports environnementaux nationaux et des perspectives d'avenir, des rapports périodiques sur les situations régionales et sous régionales et sur la position internationale à ce sujet.

La Division de l'Alerte Rapide et de l'Evaluation Environnementale est un des huit programmes du PNUE chargé de mettre la Décision 2997 de l'AGNU en œuvre. La mission de DEWA est de :

« Favoriser un meilleur accès par la communauté mondiale aux données et informations environnementales significatives et aider les gouvernements à améliorer leurs capacités en matière d'utilisation de l'information environnementale pour la prise de décisions et de planification en faveur du développement durable. »

2.4. Le processus Avenir de l'Environnement Mondial (GEO)

Il n'existait, jusqu'à la moitié des années 1990, aucun rapport intégré sur l'environnement mondial. En réponse au besoin d'évaluations complètes, intégrées et pertinentes aux politiques de l'environnement mondial, le PNUE lança le processus GEO en 1995. La finalité de l'évaluation GEO est de s'assurer que les problèmes environnementaux et défis émergents d'ampleur mondiale reçoivent la considération appropriée, adéquate et ponctuelle de la part des gouvernements et autres parties prenantes. Les objectifs généraux sont :

- a) . Donner **accès** aux meilleures connaissances scientifiques pour la *gouvernance environnementale internationale* et l'intégration des questions environnementales dans les secteurs social et économique, tout ceci en soutien à des objectifs environnementaux globaux acceptés ;
- b) *Faciliter l'interaction* entre la science et les politiques à travers un processus d'évaluation intégré multi niveau et multidimensionnel et des *produits de légitimité, crédibilité et utilité certaine* ;
- c) Etablir des partenariats géographiques et de parité équilibrée, ainsi que la capacité en matière d'évaluations environnementales.

Au cœur du processus se trouve un réseau partenariat solide sur l'évaluation, constitué d'un ensemble de Centres de Collaboration, lequel se concentre également sur le renforcement de capacités à différents niveaux. Une revue complète par les pairs, des mécanismes de consultation avec les gouvernements, les organisations non-gouvernementales et les institutions scientifiques sont d'autres éléments. Des groupes de conseils suggèrent des approches conceptuelles, l'élaboration de méthodologie et le renforcement de capacités. Ce processus est sous-tendu par un système interactif de données en ligne appelé le GEO Data Portal (<http://geodata.grid.unep.ch/>). Ce processus participatif et consultatif donne une crédibilité scientifique, une précision, aux évaluations GEO et donne le pouvoir de cibler une large audience en fournissant des informations pour soutenir la gestion environnementale et l'élaboration de politiques. L'Annexe 1 révèle les principales parties prenantes du processus d'évaluation GEO. En plus d'être des acteurs, ces parties prenantes sont également des représentants GEO potentiels et une audience cible. A travers leurs propres organisations et réseaux au niveau mondial et régional, ces parties prenantes GEO peuvent aider à « répandre la parole » sur GEO. Le premier rapport d'évaluation GEO a été initié par le

Conseil d'Administration du PNUE dans la décision 18/27 (1995) dans laquelle il était demandé au Directeur Exécutif de préparer un nouveau rapport complet sur l'état actuel et futur de l'environnement mondial, y compris des mesures pour faire face à la situation. Suite à la mise en œuvre du processus GEO et à la publication du premier rapport GEO, le Conseil Général renouvela le mandat GEO en 1997, 1999, 2003 et 2005. Les décisions GC/GMEF de 2003 et 2005 ont facilité la préparation du GEO-4.

Depuis son lancement, l'évaluation GEO a évolué à travers la publication de :

- *GEO-1: For life on Earth* in 1997
- *GEO-2000: UNEP's Millennium Report on the Environment* in 1999 and
- *GEO-3: Past, present and future perspectives* in 2002.

2.5. Les objectifs de l'évaluation GEO-4

La première ébauche de GEO-4 est en bonne voie. Son lancement en 2007 se fera deux décennies suivant le rapport de la Commission Brundtland – Notre Avenir à Tous. Le rapport Brundtland procure la base sur laquelle la rétrospective GEO-4 de 20 ans repose.

Le thème principal du rapport GEO-4 est: « L'Environnement pour le Développement » Il comprend l'évaluation des biens et services environnementaux et des écosystèmes et le rôle que joue ces services dans l'amélioration de la condition de vie humaine, minimisant la vulnérabilité humaine au changement environnemental et soutenant le développement. Les questions d'évaluation environnementale et d'amélioration de la condition de vie humaine ont été fortement soutenues durant la première réunion des auteurs, tenue à Nairobi en 2005.

: Les objectifs du rapport GEO-4 incluent:

- Montrer comment l'environnement est un élément clé pour le développement durable, le bien-être humain, la prévention de conflit, la prospérité et l'éradication de la pauvreté
- Identifier les forces directrices directes et indirectes du changement environnemental et leurs impacts sur l'environnement et le bien-être humain.
- Montrer les impacts des politiques de réponses pour affronter les défis environnementaux d'aujourd'hui, depuis le rapport de la Commission Brundtland – Notre Avenir à Tous – en 1987
- Identifier quelques questions émergentes au niveau mondial et régional, lesquelles pourraient avoir un impact significatif sur le bien-être humain
- Utiliser des scénarios mondiaux et régionaux pour montrer l'impact de différentes politiques aux décideurs et souligner des options possibles pour mieux gérer l'environnement et tirer des profits durables pour les générations actuelles et futures.
- Souligner le besoin d'une action immédiate à différents niveaux, afin de réduire et s'adapter au changement environnemental négatif et promouvoir le bien-être.

L'approche GEO en matière d'évaluation et de rapport intégrés sur l'environnement (ERIE) a évolué au fil de la préparation de chaque rapport GEO et les points faibles ont été améliorés.

Les questions liées à l'état et aux tendances, par exemple, étaient analysées séparément des politiques de réponses dans GEO-1, mais rapprochées dans les rapports suivants. De telles évolutions ont enrichi les processus ERIE à différents niveaux : des niveaux régional à sous-régional aux niveaux national et local. Au niveau mondial, le PNUE a établi un réseau de centres de collaboration, lequel aide l'évaluation à différents niveaux. Aux niveaux nationaux, les ministères et/ou départements environnementaux responsables répondent aux exigences en matière de rapport sur l'état de l'environnement. Les changements fondamentaux au cours du processus GEO ERIE comprennent:

L'introduction et le renforcement d'activités de renforcement de capacités à plusieurs niveaux. Alors que le renforcement de capacités n'était pas prioritaire au cours du processus GEO-1, il est devenu fondamental au cours de la préparation des rapports suivants.

L'amélioration du cadre analytique forces directrices - directrices-pression-état-impact-réponse (DPSIR), qui, en tant qu'élément clé du processus d'évaluation et de rapport intégrés sur l'environnement du PNUE, sous-tend GEO-2 and GEO-3. Depuis, le cadre analytique a subi une amélioration supplémentaire, en s'inspirant notamment du cadre utilisé dans l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire.

Le soutien des consultations avec les décideurs, la communauté scientifique et autres parties prenantes. Des consultations directes pour déterminer les besoins des décideurs et de la communauté scientifique ont redéfini l'évaluation GEO, notamment le processus GEO-4. Le nombre de chapitres étant passé de cinq à 10, GEO ERIE s'est doté de groupes de travail par chapitre, composés de 15 à 20 experts pour chaque chapitre. Le résultat a été : un processus plus décentralisé avec une implication plus poussée des gouvernements et autres parties prenantes, une large adhésion et appropriation de l'évaluation et une meilleure image de l'évaluation GEO.

La force du processus GEO ERIE est aussi sa facilité d'utilisation à différents niveaux géographiques.

Il est à présent utilisé à l'échelle mondiale, régionale, sous-régionale, nationale, de la ville et des écosystèmes. Malgré les variations dans le degré de son utilisation, GEO ERIE a deux éléments communs d'analyse :

- L'intégration des questions d'état et de tendances avec les politiques des réponses et avec les questions de développement socio-économique. Une telle intégration procure une meilleure compréhension de la complexité des interactions entre les hommes et l'environnement et des influences entre les deux.
- L'utilisation de scénarios pour tenter de déterminer les impacts plausibles de certaines politiques pour faire face aux défis environnementaux auxquels la société fait face aujourd'hui. Les scénarios et la modélisation sous-tendent le chapitre sur les perspectives d'avenir.

L'évaluation environnementale intégrée GEO a renforcé l'accessibilité à des données et informations environnementales fiables pour une meilleure formulation de politiques à différents niveaux. Aujourd'hui, la communauté internationale et les gouvernements investissent davantage dans les évaluations environnementales, à la fois en termes de ressources financières et humaines. Malgré la disponibilité d'une telle richesse d'information sur l'état et les tendances environnementaux mondiaux, les décideurs sont encore confrontés à de nombreux défis environnementaux. Plusieurs d'entre eux sont complexes, requérant une analyse et une compréhension plus poussées pour une prise de mesures effective.

Liste des sites Web ressources pour plus d'information :

<http://www.nepad.org>

<http://www.developmentgoals.org>

<http://www.unep.org/ROA/AMCEN/decisions.asp>

<http://www.unep/dewa/Africa/aeoprocess/aein.asp>

<http://www.unescap.org/stat/envstat/stwes-015.pdf>

2.6. Le rapport sur l'Avenir de l'Environnement en Afrique

Les rapports régionaux sur l'état de l'environnement ont émané du processus GEO. Ces rapports se focalisent sur les stratégies les plus pertinentes pour les environnements régionaux. L'Afrique, en tant que région, contribue au processus GEO à travers le processus Avenir de l'Environnement en Afrique (AEO). L'origine du processus de rapport AEO est la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE) dont le secrétariat basé au PNUE a œuvré pour renforcer les processus et produire le rapport AEO. Le processus comprend une large consultation et participation avec les parties prenantes à travers l'Afrique et reflète les perspectives et priorités sous-régionales et multi-parties prenantes. Il identifie et souligne l'importance des questions émergentes et attire précocement l'attention sur les menaces environnementales risquant de se produire. En reliant l'activité humaine, l'environnement, la formulation de politiques et le développement durable, le processus de rapport AEO utilise l'évaluation et de rapport intégrés sur l'environnement comme outil efficace de communication entre la science et les politiques. En tant que rapport régional, AEO souligne les questions les plus pertinentes au continent africain. Mais le plus important est qu'il s'intègre à des activités liant l'évaluation environnementale au développement durable. Ces activités comprennent :

- Plan d'Action de l'Initiative Environnement du Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (www.nepad.org)
- Les objectifs environnementaux fixés dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)
- Les recommandations environnementales adoptées par la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE)
Les recommandations du Conseil Ministériel Africain sur l'Eau (AMCOW)
- Le Réseau Africain d'Informations Environnementales (RAIE).

2.7. Le développement durable comme fondement des rapports d'évaluation environnementale plus récentes en Afrique

Le développement durable est à base des initiatives africaines dont AEO. Le chapitre VIII du Plan de Mise en Œuvre du Sommet Mondial pour le Développement Social, de même que le Plan d'Action Environnementale du NEPAD ont forgé les questions de développement durable de l'Afrique. Le concept de développement durable a acquis une dimension mondiale dans les années 80, suite à une prise de conscience que le bien-être humain durable dépendait du bien-être de l'environnement. En 1987, dans *Notre Avenir à Tous*, la Commission Mondiale de l'Environnement et du Développement, plus communément connu sous le nom de Commission Brundtland, définit le développement

durable comme « le développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité de générations futures de satisfaire leurs propres besoins. », la perspective d'avenir à long terme d'une génération. Il était souligné dans le rapport que l'équité, la croissance et la protection environnementale pouvaient être simultanément maintenues. Ces points de vue ont ensuite été adoptés par les gouvernements. En septembre 2000, au cours du Sommet du Millénaire, les gouvernements ont réitéré leur engagement en faveur du développement durable et de l'éradication de la pauvreté.

Dans les premiers rapports sur l'état de l'environnement, le mode de prise de décision sur l'environnement catégorisait les problèmes par secteur, tel que souligné précédemment et :

- était moins efficace pour développer des politiques liant l'activité humaine, l'environnement et le développement durable
- ne se focalisait pas suffisamment sur un mode de gestion adaptatif à long terme et

- Ne se basait pas sur un cadre intégré requérant la participation de différentes couches de la société aux processus de décision.

Jusqu'à présent, l'évaluation et le rapport intégrés sur l'environnement présentent une alternative plus complète et efficace car ils impliquent différentes parties prenantes, expertises et sont consultatifs et participatifs.

2.8. Questions for discussion Sujets de discussion

Q: Quelle est votre compréhension d'un rapport sur l'état de l'environnement traditionnel et pourquoi est-il considéré comme traditionnel?

R: _____

Q: ? Pourquoi une stratégie adoptée par la Libye (d'utiliser le SOE traditionnel) pourrait-elle être avantageuse durant les premières phases de développement d'évaluation environnementale intégrée ?

R: _____

Q: Quelles sont les similitudes et les différences (ex : sujets, secteur, ressource environnemental(e) et cadres de processus environnementaux, entre les différents cadres d'évaluation et de rapport présentés plus tôt dans ce module. Pensez-vous que ces cadres soient encore valables aujourd'hui et pourquoi ?

R: _____

Q: Pourquoi y a-t-il besoin de prise de décision plus intégrée qui prendrait en considération l'environnement, l'économie, la société humaine et les liens entre tout ceci ?

R: _____

Q: Donnez deux caractéristiques qui vous ont frappé dans les rapports sur l'environnement de pays africains (Tableau 1).

R: _____

2.9. Références

Dürrenberger, G., J. Behringer, U. Dahinden, Å. Gerger, B. Kasemir, C. Querol, R. Schüle, D. Tobará, F. Tóth, M. van Asselt, D., Vassilarou, W. N. and Jaeger, C.C. (1997). *Focus groups in integrated assessment: A manual for a participatory tool*. Darmstadt. Ulysses Working Paper 97-2. Center for Interdisciplinary Studies in Technology, Darmstadt University of Technology, Germany

Haas, P.M. L. and Parson, T. (1992). "Appraising the Earth Summit: How should we judge UNCED's Success?" *Environment*, 34 (8) 6-11, 26-33

IUCN/ROSA (1997). "Proceedings of a Workshop on Environmental Reporting: Experiences, Lessons and Next Steps - Aug31-Sept. 3, 1997." World Conservation Union-Regional Office for Southern Africa, Harare

Rump, P.C. (1996). *State of the environment reporting: Sourcebook of methods and approaches*. United Nations Environment Programme, Nairobi

UNEP (1981). *In Defence of the Earth: The Basic Texts on Environment - Founex, Stockholm, Cocoyoc*. United Nations Environment Programme, Nairobi

UNEP (1995). Report of the Governing Council on the work of its eighteenth session. Proceedings of the Eighteenth Session of the Governing Council of the United Nations Environment Programme. Nairobi, Kenya, 15-26 May 1995. <http://www.unep.org/gc/gc18-report.doc>

UNEP (2002). *Africa Environment Outlook*. United Nations Environment Programme, Nairobi

UNEP (2002). *Global Environment Outlook 3*. United Nations Environment Programme, Nairobi

WCED (1987). *Our Common Future*. World Commission on Environment and Development, New York